

POLICY BRIEFING

Document d'information

Ce document se réfère au point 6.4 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence des Parties et correspond aux documents FCTC/COP/9/15 et FCTC/COP/9/INF.DOC./2.

Ce document se réfère également au point 6.4 de l'ordre du jour provisoire de la Réunion des Parties et correspond aux documents FCTC/MOP/2/12 et FCTC/MOP/2/INF.DOC./2.

Neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, du 8 au 13 novembre 2021

Deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, du 15 au 18 novembre 2021

Concept de fonds d'investissement

Principales recommandations

- La FCA salue la proposition de création de fonds d'investissement pour la Conférence des Parties (COP) et la Réunion des Parties (MOP) afin de faire face à leurs contraintes budgétaires respectives.
- Il pourrait s'avérer très profitable aux comités de surveillance qu'il est proposé de créer pour soutenir le suivi et la mise en œuvre des fonds d'investissement d'y inclure des observateurs de la société civile à la COP et à la MOP.
- Il est extrêmement important que les sources de financement supplémentaire des Parties à destination des fonds d'investissement viennent s'ajouter à leurs contributions évaluées et fonds extrabudgétaires actuels.
- La FCA reconnaît que l'utilisation d'un fonds d'investissement pourrait permettre au Secrétariat de la Convention d'apporter une assistance technique supplémentaire à la mise en œuvre à l'échelle nationale. Il est évident que la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) au niveau national souffre toujours d'un important déficit de financement. Nous recommandons au Secrétariat de continuer à explorer des mécanismes de financement durables afin de combler les lacunes en matière de ressources financières pour soutenir la mise en œuvre de la CCLAT, en particulier dans les pays Parties à revenu faible ou intermédiaire.

En quoi est-ce important ?

La FCA reconnaît le besoin de ressources durables du Secrétariat de la Convention pour remplir son important rôle de coordination et mettre en œuvre les plans de travail de la COP et de la MOP. La nécessité pour le Secrétariat de lever des fonds et d'envisager différentes possibilités de financement, dont la création d'un fonds international pour la lutte antitabac, était clairement établie dans la décision [FCTC/COP7\(25\)](#). La FCA salue la proposition de créer un fonds

d'investissement comme troisième source de recettes, conformément à la décision [FCTC/COP8\(5\)](#), qui permettrait de compléter les ressources existantes provenant des contributions évaluées et des fonds extrabudgétaires et qui permettrait à la COP et à la MOP de faire face à leurs contraintes budgétaires respectives.

La FCA salue également la recommandation de gestion du fonds pour la CCLAT par une organisation telle que la Banque mondiale. En tant qu'institution financière de premier plan, la Banque mondiale possède une grande expérience dans la gestion de fonds similaires ainsi que dans l'élaboration de stratégies appropriées pour investir des ressources dans les marchés de capitaux internationaux et dans la gestion des risques financiers.

Traduire les propositions par des mesures concrètes

À la lumière du besoin du Secrétariat de la Convention de disposer de ressources durables, la FCA reconnaît l'importance de lancer les fonds d'investissement respectifs lors de la COP9 et de la MOP2, et que le Secrétariat de la Convention travaille avec l'OMS et la Banque mondiale pour établir les dispositions légales et administratives nécessaires.

Concernant les détails relatifs à la mise en œuvre de cette proposition, la FCA note l'intérêt d'apporter de plus amples informations sur la composition et le fonctionnement proposé des comités de surveillance pour chacun des fonds d'investissement. Le fonctionnement desdits comités sera grandement influencé par leur composition ; il pourrait s'avérer très profitable aux comités de surveillance qu'il est proposé de créer pour soutenir le suivi et la mise en œuvre des fonds d'investissement d'y inclure des observateurs de la société civile à la COP et à la MOP.

Le déficit de financement international : un obstacle majeur à la mise en œuvre de la CCLAT

L'absence de financement durable dans la lutte antitabac constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre de la CCLAT. Malgré les progrès réalisés au cours des 15 dernières années pour concrétiser les recommandations politiques de la CCLAT à l'échelle nationale, de grands écarts subsistent au sein des régions et entre elles. Les gouvernements ont signalé à de nombreuses reprises que leurs avancées étaient fortement entravées par le manque de ressources durables. Les fonds d'investissement pour le Secrétariat de la Convention pourraient contribuer à la résolution de ce problème, car ils pourraient financer des activités d'assistance technique inscrites aux plans de travail de la COP et de la MOP visant à aider les Parties dans la mise en œuvre à l'échelle nationale. Toutefois, les Parties et les autres acteurs concernés ont besoin de niveaux de ressources beaucoup plus élevés pour combler le déficit de financement international. Selon des estimations approximatives, il existerait un écart de 27 milliards de dollars américains entre les ressources nationales et internationales existantes et celles nécessaires à l'application à grande échelle des mesures de réduction de la demande prévues par le traité.¹

Pour la suite, nous recommandons au Secrétariat de continuer à explorer des mécanismes de financement durables afin de combler les lacunes en matière de ressources financières pour soutenir la mise en œuvre de la CCLAT, en particulier dans les pays Parties à revenu faible ou intermédiaire, conformément à l'objectif spécifique 3.2.3 de la *Stratégie mondiale* qui prévoit la mobilisation de ressources durables pour la lutte antitabac. Cela pourrait consister à collaborer avec des partenaires pour étudier des mécanismes mondiaux de financement commun, tels que les programmes verticaux et les fonds fiduciaires multidonateurs ; les exemples dans le cadre d'autres

¹ Research Triangle Institute. *International financing gap to implement demand reducing tobacco control strategies in WHO FCTC countries*. Ottawa: Framework Convention Alliance, 2018.

traités et d'autres questions de santé mondiales pourraient inspirer un mécanisme similaire pour la lutte mondiale contre le tabac.

Cela pourrait également consister à mettre l'accent sur le renforcement des systèmes de mobilisation des ressources au niveau national au sein des Parties. Par ailleurs, conformément à la *Stratégie mondiale* et au [Programme d'action d'Addis-Abeba](#), il conviendrait d'accorder la priorité au renforcement des systèmes nationaux de taxation du tabac comme source de financement. En outre, associer l'augmentation des recettes générées par la taxation du tabac à l'élaboration de plans nationaux chiffrés, figurant parmi les priorités de la *Stratégie mondiale*, représente une occasion précieuse de renforcer la mise en œuvre de la CCLAT dans toutes les Parties. Conformément à l'article 22 de la Convention-cadre de l'OMS et au document [FCTC/COP/7/26](#), les pays Parties à revenu élevé pourraient également envisager de consacrer les recettes générées par la taxation du tabac à des programmes internationaux, bilatéraux ou multilatéraux de lutte antitabac et ainsi s'engager et allouer des ressources en faveur des Parties à revenu faible ou intermédiaire pour renforcer leur capacité à remplir leurs obligations vis-à-vis de la Convention.

En parallèle, la FCA souhaiterait qu'un indicateur mesurant le déficit de financement mondial pour la mise en œuvre de la CCLAT soit élaboré, tel que spécifié dans la partie consacrée aux indicateurs de l'Objectif stratégique 3.1 de la *Stratégie mondiale*. Comprendre l'ampleur du problème permettrait de dégager des solutions efficaces.